

Altexa

Audit - Expertise-comptable - Conseil

Guillaume BLANCHARD
Bernard DERANQUE
Michel FILOCHE
Laurent GODRET
Benoît LEROY
Jean Pierre VOGEL
Experts-comptables associés
Commissaires aux comptes

C.S.C FRANCOIS RABELAIS

**1 Place Victor Hugo
72560 Changé**

R.C.S LE MANS 378 525 877

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31/12/2020

Altexa
4, cour Etienne Jules Marey
72000 Le Mans
☎ 02 43 43 62 62
☎ 02 43 43 62 79
✉ lemans@altexa.fr

S.A. au capital de 192000 € - Siège social : 4, cour Etienne Jules Marey - 72000 Le Mans
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région des Pays de Loire et à la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers
R.C.S. Le Mans B 333 203 099 APE 6920Z

Le Mans

Fresnay-sur-Sarthe

Saint-Calais

Membre de
l'alliance

CURUS

C.S.C FRANCOIS RABELAIS

**1 Place Victor Hugo
72560 Changé**

R.C.S LE MANS 378 525 877

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2020

C.S.C FRANCOIS RABELAIS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2020

Aux membres de l'association C.S.C FRANCOIS RABELAIS,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société C.S.C FRANCOIS RABELAIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le Mans, le 29 avril 2021
Le Commissaire aux comptes

SA ALTEXA

Benoît LEROY

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			31.12.2019
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 473.48	20 473.50	-0.02	-0.02
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	20 473.48	20 473.50	-0.02	-0.02
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 001.79	74 288.84	2 712.95	5 034.83
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	32 114.97	31 882.12	232.85	872.21
AUTRES	44 886.82	42 406.72	2 480.10	4 162.62
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	75.00		75.00	75.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES	75.00		75.00	75.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	97 550.27	94 762.34	2 787.93	5 109.81
STOCKS ET ENCOURS	559.53		559.53	864.56
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES	559.53		559.53	864.56
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES	80.00		80.00	80.00
CREANCES	172 684.01		172 684.01	151 984.67
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	21 485.03		21 485.03	35 583.32
AUTRES	151 198.98		151 198.98	116 401.35
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	480 429.46		480 429.46	387 377.03
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 885.19		3 885.19	1 195.23
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	657 638.19		657 638.19	541 501.49
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	755 188.46	94 762.34	660 426.12	546 611.30



Passif	31/12/2020 Montant	31.12.2019 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	25 181.10	25 181.10
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	53 887.33	48 190.39
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 094.41	5 696.94
TOTAL FONDS PROPRES (1)	98 162.84	79 068.43
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	453.39	1 430.83
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	453.39	1 430.83
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	98 616.23	80 499.26
PROVISIONS POUR RISQUES	17 760.00	17 760.00
PROVISIONS POUR CHARGES	138 048.23	133 975.85
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	155 808.23	151 735.85
FONDS DEDIES (4)	96 040.21	23 337.00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	30.02	30.02
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	120 714.69	121 835.84
DETTE FISCALES ET SOCIALES	152 106.44	162 556.16
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		453.21
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	37 110.30	6 163.96
TOTAL DETTES (5)	309 961.45	291 039.19
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	660 426.12	546 611.30

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	14 998.79		29 817.90
VARIATION DE STOCK	305.03		470.18
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	33 853.98		30 243.71
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	253 829.54		397 643.95
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	62 521.93		82 818.23
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 032 066.82		1 058 614.03
CHARGES SOCIALES	251 023.47		280 672.34
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		16 369.64	22 901.25
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	3 091.18		5 521.72
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	13 278.46		17 379.53
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	1 637.85		6 182.23
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		1 666 607.05	1 909 363.82
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	635.32		5 498.31
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		635.32	5 498.31
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)	96 040.21		23 337.00
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			534.00
TOTAL DES CHARGES		1 763 282.58	1 938 733.13
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		19 094.41	5 696.94
TOTAL GENERAL		1 782 376.99	1 944 430.07

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES	1 592.70		10 437.68
PRODUCTION VENDUE	306 925.39		421 736.17
SOUS-TOTAL A		308 518.09	432 173.85
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 354 363.66		1 463 253.73
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	74 058.57		21 497.93
COLLECTES	1 213.00		
COTISATIONS	10 704.35		13 279.80
AUTRES PRODUITS			
SOUS-TOTAL B		1 440 339.58	1 498 031.46
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 748 857.67	1 930 205.31
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	834.13		5 442.56
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		834.13	5 442.56
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	8 370.65		7 105.21
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	977.54		1 676.99
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		9 348.19	8 782.20
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	23 337.00		
TOTAL DES PRODUITS		1 782 376.99	1 944 430.07
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
TOTAL GENERAL		1 782 376.99	1 944 430.07

Règles et méthodes comptables

COVID -19

Les mesures décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus occasionnent pour les acteurs économiques des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour, les répercussions qui en découlent sur la santé financière des entreprises et des autres organisations est difficilement prévisible, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2020, et conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, les comptes annuels ont été établis sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté, sans prendre en compte, dans la valorisation des actifs et des passifs, les incidences potentielles liées à ces événements. Toutefois, compte tenu du contexte décrit ci-avant, il se peut que des effets négatifs, à court ou moyen terme, puissent affecter notre activité et notre trésorerie au titre de l'exercice 2021 ;

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux règlements du comité de la Réglementation Comptable.

Les modes et méthodes d'évaluations retenues sont énumérés ci-dessous.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse figurent à leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Depuis plusieurs exercices, il a été constitué une provision pour risques et charges pour faire face aux indemnités de ruptures de contrats qui seraient dues au personnel en cas de suppression des services ou actions qui ont été confiés à notre association. A la clôture de l'exercice, cette provision s'élève à 132 412 € soit 52% de la somme nécessaire en cas de suppression de la totalité des services. Notre provision devrait être de 254 639 €.

Reste à ce jour, la provision de la subvention FONJEP contractualisée avec la DDJS sur les exercices précédents de 17 760€.

Autres informations

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

- Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes pour l'année 2020 : 4 000€

Charges supplétives :

- Les charges supplétives n'ont pas été reçues à ce jour.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS ANNEE 2020

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	20 473,48			20 473,48
Immobilisations corporelles	76 232,49	769,30		77 001,79
Immobilisations financières	75,00			75,00
Total général	96 780,97	769,30		97 550,27

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS ANNE 2020

	Début exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	20 473,50			20 473,50
Immobilisations corporelles	71 197,66	3 091,18		74 288,84
Immobilisations financières				
Total général	91 671,16	3 091,18		94 762,34

TABLEAU DES PROVISIONS 2020

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions:				
Provisions pour risques	17 760,00			17 760,00
Provisions pour charges	133 975,85	13 278,46	9 206,08	138 048,23
Dépréciations des stocks				
Dépréciations des comptes de tiers				
Dépréciations des comptes financiers				
Total général	151 735,85	13 278,46	9 206,08	155 808,23

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES 2020

	Montant brut	Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d' 1 an
CREANCES			
Créances de l'actifs immobilisé:			
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	
Prêt	0,00	0,00	
Autres créances	75,00		75,00
Créances de l'actifs circulant:			
Créances usagers	21 485,03	21 485,03	
Autres créances	151 198,98	151 198,98	
Charges constatés d'avance	3 885,19	3 885,19	
Total	176 644,20	176 569,20	75,00
DETTES			
Dettes financières:			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00	
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00	
Autres dettes:			
Dettes fournisseurs	57 211,36	57 211,36	
Dettes fiscales et sociales	152 106,44	152 106,44	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	37 110,30	37 110,30	
Total	246 428,10	246 428,10	0,00

FONDS DEDIES ANNEE 2020

	Fonds à engagers en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restants à engagers en fin d'exercice
CHANGE	0,00	0,00	12 088,66	12 088,66
CDC	23 337,00	23 337,00	83 951,55	83 951,55
Total	23 337,00	23 337,00	96 040,21	96 040,21

TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS 2020

FONDS PROPRES	Au 31/12/2019	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2020
Fonds associatifs	25 181,10			25 181,10
Réserves	48 190,39	5 696,94		53 887,33
Réserves pour projets Asst				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	5 696,94	19 094,41	5 696,94	19 094,41
Subventions d'investissement	1 430,83		977,44	453,39
Total	80 499,26	24 791,35	6 674,38	98 616,23

CHARGES A PAYER 2020

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunt obligatoires convertibles	
Autres emprunts obligatoires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 503,33
Dettes fiscales et sociales	103 071,41
Autres dettes	
Total	166 574,74

PRODUITS A RECEVOIR 2020

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances usagers et comptes rattachés	
Autres créances	149 648,53
Disponibilités	
Total	149 648,53

CENTRE SOCIOCULTUREL FRANCOIS RABELAIS

1 Place Victor Hugo
72560 CHANGÉ

RCS LE MANS 378 525 877

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

CENTRE SOCIOCULTUREL FRANCOIS RABELAIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait au **MANS**, le **29 Avril 2021**

Le Commissaire aux Comptes

ALTEXA



Benoît LEROY